

*Termes de référence*  
*Consultant.e pour une mission de recensement et de mobilisation d'associations  
relais dans les dispositifs d'insertion de la Seine Saint Denis*  
**Acteurs Engagés Contre la Précarité**

Diagnostic de préfiguration (AECP - Diagnostic) – 12 juin 2025

## 1. CONTEXTE

AECP - Diagnostic vise une étude diagnostic pour préfigurer une offre consistant à faire coopérer des acteurs sociaux de Seine Saint Denis, notamment des Agences locales d'Insertion (ALI) et des associations communautaires afin de réparer, mobiliser et mieux accompagner l'inclusion socio-économique des publics précaires éloignés des droits et bénéficiaires des minima sociaux (publics cibles).

Le Conseil départemental, dans le cadre de son dispositif intitulé « Nouvelle Donne de l'insertion » a pour ambition de proposer aux plus de 100 000 allocataires du RSA en Seine-Saint-Denis une offre d'accompagnement améliorée, amplifiée et adaptée en proposant notamment de doubler le nombre de conseillers en insertion (de 170 à 340 conseillers à horizon 2026).

Dans le cadre de son dispositif, le Département dresse le constat que sur les 100 000 allocataires RSA du territoire, près de 50 000 n'ont plus aucun contact avec les services.

En Seine saint Denis, le Grdr est en lien avec des associations communautaires, de quartiers et de proximité dont des représentants et des membres peuvent être des relais et des publics cibles. Potentiellement ces associations peuvent jouer un rôle dans la remobilisation de ces publics très éloignés des dispositifs, à condition que certains préalables soient remplis à travers une démarche partagée avec les principaux acteurs en charge sur le territoire sur cette problématique. L'étude diagnostic, financée par le Conseil Départemental de Seine Saint Denis vise à construire cette démarche partagée et concerne 3 territoires pilotes : Montreuil, Sevran et Aubervilliers/Bagnolet/Les Lilas/Pantin.

A l'issue de cette phase de diagnostic de préfiguration, sera restitué un Plan d'action aux services du Département pour la deuxième phase de mise en œuvre opérationnelle au sein des 3 territoires.

L'engagement associatif communautaire et solidaire des associations peut-être un levier de changement social et d'engagement citoyen pour promouvoir le vivre ensemble et l'accès aux droits. Confrontés à des engagements diversifiés pour des enjeux communs, certaines associations communautaires, de quartier ou de proximité sortent désormais « de l'entre-soi » pour aller vers et agir face aux défis liés à l'accès aux droits et à l'insertion socio-professionnelle de leurs membres et ressortissants. Les leaders associatifs ou personnes ressources de ces associations utilisent leur proximité sociale, culturelle et leurs compétences professionnelles et sociales pour mobiliser et accompagner ce public.

Les changements d'échelles dans les formes d'engagement des associations communautaires et de leurs objectifs ont des incidences sur leur fonctionnement et la mobilisation de leurs membres (jeunes à vieillissants) dont certains sont bénéficiaires des minima sociaux. Les différentes recherches-actions conduites par le GRDR sur les mouvements associatifs subsahariens, sur le co-développement, sur l'accès aux droits, la santé, la création d'activités économiques indiquent que les formes d'engagement des

populations d'origine ou issue des migrations sont plurielles et prennent en compte de plus en plus fréquemment les questions liées à la citoyenneté et à l'insertion socio-économiques. Ces formes d'engagements ne sont pas seulement les fruits des interactions entre les associations de migrants et le Grdr. Elles sont aussi le résultat des processus d'évolution des besoins des populations issues des migrations, de leurs familles et de l'émergence de nouveaux acteurs notamment des jeunes, des femmes et des personnes vieillissantes, confrontés aux discriminations et aux difficultés d'accès aux droits, d'insertion.

Ce contexte a conduit le Grdr à réorienté ses actions pour faciliter l'insertion socio-économique des publics immigrés et de leurs descendants, tout en veillant à ne pas tomber dans une essentialisation de ce public en France. Le Grdr privilégie dans la mise en œuvre de ses activités une approche territoriale avec un partenariat important avec les associations communautaires, les associations de quartiers et de proximité pour mobiliser et impliquer les publics éloignés de l'emploi et de l'accès aux droits. Le projet AECP - Diagnostic ambitionne de construire une approche d'accompagnement intégrée dans une logique de complémentarité entre acteurs publics (ALI) et ces associations de relais.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges a pour objet de sélectionner un.e consultant.e (équipe de consultant.e.s) pour la réalisation de l'étude diagnostic du projet AECP (Phase de préfiguration) en 5 étapes (activités) suivantes :

- Recensement et sélection d'associations et personnes ressources relais partenaires par territoire en capacité de mobiliser le public cible. Partager avec elles les objectifs et enjeux liés au repérage / remobilisation, et la plus-value pour ces associations de leur implication dans cette action auprès des ALI ;
- Identification des besoins et mobilisation des expertises ;
- Identification des publics cibles sur les 3 territoires pilotes à partir des associations et personnes ressources relais partenaires ;
- Appui à la mise en place de Comité technique de dialogue et de co-construction.

## 3. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU SERVICE

La mission porte sur 4 volets :

1. Recensement et sélection d'au moins 9 associations relais partenaires (au moins 3 par territoire) ;

Recensement d'associations communautaires, de quartiers et de proximité et sélection d'au moins 3 par territoires que nous pourrions mobiliser dans un processus de collaboration avec les Agences locales d'Insertion (ALI) pour le repérage et l'orientation du public RSA ;

2. Identification des besoins et mobilisation des expertises :

Identification auprès des associations des besoins des membres sur ces territoires, en lien avec les équipes et expertises du Grdr. Voici une liste non exhaustive d'expertise qui pourront être identifiées / mobilisées : Accès aux droits, Inclusion sociale, Citoyenneté / vivre ensemble, Lutte contre les discriminations, Autonomie et vieillissement, Parentalité / Articulation des temps de vie, Insertion

professionnelle, Entrepreneuriat ESS, Santé.

3. Identification des publics cibles sur les 3 territoires pilotes à partir des associations et personnes ressources relais partenaires :

Sur la base du recensement du groupe d'associations (communautaires, de quartiers, de proximité) associées ayant des capacités de mobilisation et de sensibilisation d'au moins 200 potentiels bénéficiaires sur les 3 territoires pilotes (Montreuil, Sevrans, et Aubervilliers/Bagnolet/Les Lilas/Pantin).

4. Appui à la mise en place de Comités techniques de dialogue, de concertation et de co-construction :

Ces comités techniques seront territorialisés et réuniront ALI / France Travail / Collectivité / Association communautaire / Equipe Grdr. Ils auront pour objectif la définition de la phase de mise en œuvre opérationnelle autour des dimensions suivantes :

- Les modalités d'intervention du Grdr et des associations dans l'écosystème d'accompagnement des ALI : Moyens humains, méthodologie d'Aller-vers, etc. ;
- Les types de publics et de besoins spécifiques d'accompagnements : seniors, jeunes, femmes, etc. ;
- La définition des objectifs et indicateurs : nombre de personnes à remobiliser, mécanisme d'accompagnements innovants ;
- La formation des équipes des ALI en mobilisant l'expertise technique du Grdr.

#### 4. PRODUIT FINAUX

A l'issue de cette phase de diagnostic de préfiguration, le livrable sera restitué au Grdr avec un Plan d'action pour la mise en œuvre opérationnelle de la deuxième phase au sein des 3 territoires (Aubervilliers, Sevrans, Montreuil/Bagnolet, ). Le(la) consultant(e) s'engage à livrer un Plan d'action comprenant :

- Une cartographie des associations recensées
- Un livret de 9 fiches techniques sur les associations impliquées (objet social, expertises thématiques, type de publics, besoins des membres, et capacité de mobilisation)
- Un rapport sur les besoins identifiés auprès des associations pour la mobilisation des publics
- Les Comptes rendus des Comités techniques de concertation réalisés sur les 3 territoires avec les ALI, équipes Grdr, Associations relais, représentant des collectivités territoriales

#### 5. REGIME JURIDIQUE

Le contrat visé dans le présent cahier des charges est régi par les clauses qui y sont incorporées. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le contrat susmentionné et dans les clauses du présent cahier des charges, les dispositions du droit privé français et du droit communautaire applicable seront

d'application.

## 6. DONNÉES DE BASE

- Entité adjudicatrice : Grdr (Migration, citoyenneté, développement).
- Type de contrat : contrat de prestation de recensement, de sélection et d'implication d'associations locales sur 3 territoires en Seine Saint Denis
- Durée du contrat : La durée estimée du service sera de 4 mois avec un démarrage au 21 juillet 2025
- Les produits finaux seront à remettre à l'entité adjudicatrice (Grdr) au plus tard le 31 octobre 2025 à 23h59 (heure française)
- Montant maximum de la prestation : 12 000 euros (douze mille euros). Y compris les frais de déplacement et de repas découlant de l'exécution du service.
- Description : Le prestataire de services produira une cartographie des associations recensées, un livret de 9 fiches techniques sur les associations impliquées, un rapport sur les besoins identifiés au sein des 3 territoires, les Comptes rendus des Comités techniques de concertation menés sur les 3 territoires
- Lieu de travail : Seine Saint Denis et plus précisément à Montreuil, Sevrans, Aubervilliers/Bagnolet/Les Lilas/Pantin.
- Type de procédure : Ouverte
- Date limite de réception des offres : **5 juillet 2025 à 23h59**, heure française.

## 7. PROFIL REQUIS

Les qualifications et l'expérience du (de la) consultant(e) (des consultant.e.s) doivent répondre aux conditions suivantes

### a. Formation (niveau et domaine de formation requis et/ou préféré) :

- Bac+4 (sciences sociales, sociologies, migration, économie, gestion, droit, ESS, etc.)

### b. Expérience professionnelle

- Expérience en matière de recherche-action, enquêtes sociologiques, diagnostics territoriaux, expertise sociale, animation d'ateliers et / ou focus groups ;
- Expériences dans la conduite d'enquêtes de terrain ;
- Une connaissance fine du tissu associatif en Seine Saint Denis ;
- Une bonne connaissance de l'écosystème des acteurs de l'insertion en Seine Saint Denis.

### c. Compétences clés.

- Capacité d'enquêtes, d'analyse et de rédaction de rapports et de notes de synthèses.
- Capacité à travailler en équipe. Capacité à animer des groupes d'échanges pluri acteurs
- Capacité à établir une communication et des liens de travail avec les acteurs locaux
- Connaissance des réseaux de partenaires et des relais communautaires dans les localités de mise en œuvre du projet
- Haut niveau de responsabilité, d'éthique professionnelle et de transparence ; engagement à fournir
- Connaissance des dispositifs sociaux et des besoins des publics précaires
- Intégrité : agir conformément aux règles et procédures de l'entité adjudicatrice dans la prise de décision et dans l'exécution du travail.
- Planification et organisation - de leur propre charge de travail, gestion des priorités conflictuelles et utilisation rationnelle et efficace du temps ; capacité à organiser et à mettre en œuvre des activités et des résultats ; capacité à suivre l'évolution des activités et à respecter les délais.
- Excellentes compétences en matière de communication (orale et écrite)
- la capacité à rédiger des rapports, à s'adresser à différents interlocuteurs et à formuler des idées de manière claire et concise ;
- De bonnes compétences interpersonnelles et la capacité d'établir et de maintenir une participation et des relations de travail efficaces avec des collègues dans un environnement multiculturel, multiethnique, sensible à la diversité et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

## 8. LA COORDINATION DE L'ACTIVITÉ

Le travail sera coordonné et dirigé par le Grdr. Les entités qui fournissent le service agissent toujours sous la direction de l'équipe du Grdr affectée au projet. Les droits sur le travail sont la propriété du Grdr, qui reconnaîtra la qualité de co-auteur de l'équipe de recherche qui fournit le service.

Les interlocuteurs au Grdr seront :

- Ibrahima Diabakhaté – responsable des Programmes Entrepreneuriat, ESS et Insertion pro
- Samba Yatera – chargé d'appui aux programmes France du Grdr
- Armèle Cloteau – Coordinatrice de l'Antenne Ile de France

## 9. SYSTÈME D'ATTRIBUTION

Le système d'attribution se fera par procédure ouverte. L'annonce sera publiée sur le portail de

transparence de l'Association et toutes les entités, institutions et entreprises pourront soumettre des offres.

La capacité technique des consultant.e.s, des entreprises candidates et leur flexibilité à s'adapter aux besoins finalement définis et aux améliorations qu'elles peuvent apporter seront évaluées.

NOTES : Il est entendu que l'offre (les offres) de la (des) société(s) intéressée(s) inclut le montant de la TVA et de toute autre taxe ou redevance prévue par la législation en vigueur.

Cette procédure de sélection peut être annulée si les propositions reçues ne remplissent pas exigences techniques minimales ou ne rentrent pas dans le cadre du budget disponible.

## 10. LIEU ET FORME DE SOUMISSION DES OFFRES

L'offre doit être soumise en format numérique uniquement aux 3 adresses suivantes : [ibrahima.diabakhate@grdr.org](mailto:ibrahima.diabakhate@grdr.org) ET [armele.cloteau@grdr.org](mailto:armele.cloteau@grdr.org) ET [samba.yatera@grdr.org](mailto:samba.yatera@grdr.org) avant le 5 juillet 2025 à 23h59 (heure française), et contenir les informations suivantes : le numéro de référence attribué à l'activité faisant l'objet du marché, le nom et le prénom du soumissionnaire ou la raison sociale, le numéro SIRET, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone et l'adresse électronique à laquelle l'organisme/consultant.e.s peut être contacté.

## 11. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise :

- Curriculum vitae de la (des) personne(s) candidates répondant aux exigences énoncées au point 7 de la présente consultation.
- Offre technique basée sur les prestations demandées et pouvoir proposer d'autres services améliorés.
- Offre financière.
- Annexe 1 du présent document de Termes de Références complété et signé.

## 12. COMITÉ CONTRACTANT

L'Organe contractant du Grdr sera assisté par un Comité contractant conformément aux dispositions de l'Instruction interne de l'Association, qui, selon l'organigramme, correspond à la Direction du Fonds.

## 13. FORMALISATION DU CONTRAT

Le contrat est conclu avec la notification de l'attribution définitive. Le contrat est formalisé par écrit, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification

d'attribution.

#### **14. CESSION DU CONTRAT ET SOUS-TRAITANCE**

Ni la cession ni la sous-traitance de la totalité des activités couvertes par le contrat ne sont autorisées. La sous-traitance de tâches ou d'activités spécifiques à l'intérieur de celles-ci à l'insu et/ou sans l'autorisation expresse du Grdr n'est pas permise.

#### **15. RÉSILIATION DU CONTRAT**

Le contrat peut être résilié dans les cas spécifiés dans le présent document. En outre, le Grdr peut résilier le contrat en cas de manquements répétés dans l'exécution des services, de fausseté avérée des données fournies qui ont influencé l'attribution du contrat, d'introduction de modifications dans la composition du matériel sans autorisation préalable, ainsi que d'utilisation pour l'exécution des travaux de personnel ne répondant pas aux conditions fixées dans le présent document ou, le cas échéant, à celles offertes par le contractant.

Il s'agit également d'un motif de résiliation du contrat :

- Non-respect du secret de la procédure.
- Abandon du service contractuel.
- Inclusion du contractant dans les interdictions de contracter ou incompatibilité conformément à la réglementation en vigueur et/ou aux conditions du présent document d'appel d'offres.

La Grdr doit être indemnisée pour les dommages causés par la résiliation du présent contrat lorsque les causes sont imputables au contractant.

#### **16. JURIDICTION COMPÉTENTE**

La juridiction compétente pour connaître des litiges est celle des Cours et Tribunaux de Séville, conformément à la juridiction civile.

#### **17. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ**

Le contractant s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel dans le cadre du développement de son activité professionnelle, en ce qui concerne les données auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du contrat.

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus d'attribution du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. Il devra notamment respecter les garanties et limitations, en référence au traitement des données à caractère personnel,

imposées par la loi organique 3/2018, du 5 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et la garantie des droits numériques et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Il est strictement interdit au CONTRACTANT d'utiliser, de divulguer, de communiquer publiquement, de fournir ou de mettre à disposition pour utilisation, directement ou indirectement, toutes les informations et/ou connaissances liées à l'exécution des travaux auxquelles il a accès, que ce soit pour son usage privé ou celui de tiers, de nature interne et/ou organisationnelle, à l'exception de celles qui sont strictement nécessaires à l'exécution de ses services professionnels.

Les obligations décrites ci-dessus seront applicables pendant la durée de la relation contractuelle, ainsi qu'après la fin de la relation contractuelle, et toute violation de l'une des exigences susmentionnées sera considérée comme une violation de la bonne foi contractuelle et un abus de confiance, indépendamment de la responsabilité qu'elle peut encourir pour violation de la vie privée de tiers et du droit à leurs données personnelles, entre autres, qui peut être causée à Grdr ou à ses employés, partenaires, bénéficiaires, personnes sur lesquelles le programme est mis en œuvre ou au personnel externe.

## **18. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES**

L'acceptation de cette activité implique l'acceptation de ces spécifications, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.

## ANNEXE I. CERTIFICATS / ATTESTATION SUR L'HONNEUR

M./Mme .....  
en tant que représentant légal de l'Entité .....  
(N° d'immatriculation.....)

DÉCLARE, SOUS SA RESPONSABILITÉ : (indiquer ce qui est approprié)

- Que l'Entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.
- Que l'Entité que je représente est inscrite et enregistrée dans l'épigraphe correspondant à l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.
- Que l'Entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'Agence fiscale.
- Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.
  
- Que l'entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à la juridiction qui pourrait lui correspondre.
  
- Le soussigné DÉCLARE qu'il accepte inconditionnellement et respecte ce document sans exception, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents présentés et qu'il remplit toutes et chacune des conditions pour contracter.

A ....., le xx/xx/2025.

Signature